



Prime a la casse v.e.i. car achat vehicule neuf

Par **aunitho**, le **24/03/2010** à **11:22**

Bonjour, je voudrais acheter un véhicule neuf et bénéficier de la prime à la casse . Le concessionnaire ne veut pas car mon véhicule est en VEI (véhicule économiquement irréparable) Personne apparemment n'est très sûr de la législation Que faire ?

Par **ogcsteph**, le **24/03/2010** à **11:26**

Bonjour, je travaille dans une concession automobile. Pour un véhicule en V E I il n'est pas possible de bénéficier de la prime à la casse cordialement steph

Par **Pierre_ADEME**, le **30/03/2010** à **19:24**

Bonjour Aunitho, Si vous envisagez de vous défaire de votre ancienne voiture pour destruction, il faudra pour cela prendre contact avec un professionnel agréé par les préfectures (démolisseurs ou broyeurs). C'est le seul moyen de faire annuler votre immatriculation. Le professionnel agréé évaluera la valeur résiduelle de votre voiture en VEI en fonction notamment des pièces qu'il pourra remettre sur le marché de l'occasion. Il peut donc vous acheter votre vieux véhicule mais il n'est pas tenu de le faire. La prise en charge est par contre gratuite (sans frais) hors remorquage éventuel. Pour tout savoir des démarches à suivre, des formalités administratives et pour trouver le professionnel agréé le plus proche de chez vous en Ardennes, rendez-vous sur www.recyclermavoiture.fr Cordialement, Pierre de l'ADEME

Par **juju3333**, le **18/12/2010** à **09:51**

Bonjour aunito,rnrnje suis dans la même situation que toi...as-tu trouver une solution
?rnrnmercirnrnJuju